



Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement



Réalisé en ligne* par	JM DIAG
Numéro de dossier	950902368
Date de réalisation	05/09/2019

Localisation du bien 8 ALLEE DES BELLES VUES 93160 NOISY LE GRAND

Section cadastrale Altitude 59.68m

Données GPS Latitude 48.851455 - Longitude 2.561792

Désignation du vendeur SCI LA SOURCE
Désignation de l'acquéreur

^{*} Document réalisé en ligne par **JM DIAG** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES						
Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 1 - Très faible			EXPOSÉ	-		
Commune à potentiel radon de niveau 3			NON EXPOSÉ	-		
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols			NON EXPOSÉ	-		
PPRn	Inondation par crue	Approuvé	NON EXPOSÉ	-		
PPRn	Mouvement de terrain Argile	Prescrit	EXPOSÉ	-		

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques et Pollutions

Imprimé Officiel (feuille rose/violette)

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

Extrait Cadastral

Zonage règlementaire sur la Sismicité

Cartographies des risques dont l'immeuble est exposé

Annexes : Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé

Edition en ligne du 05/09/2019 Réf. Interne : 2019-09-05-1050657



Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

		bier	immobilier, ne sont pas mentionnés p	ear cet état.	s documents a information preventive et concerner le
Cet	état est établi sur la base des inform n° 2011/3355	ations mises à disposi	tion par arrêté préfectoral du 30/12/11	mis à	jour le
	resse de l'immeuble ALLEE DES BELLES VUES		Cadastre AE 121		
	160 NOISY LE GRAND		7.12 1.21		
Situ	uation de l'immeuble au regard	d'un plan de préven	tion de risques naturels (PPRN)	
>	L'immeuble est situé dans le périmè	tre d'un PPR N			¹ oui ✓ non 🗍
	prescrit 🗸		anticipé 🗌	approuvé 🗌	date
	¹ si oui , les risques naturels pris en d	compte sont liés à :	autres		
	inondation	crue torentielle	mouvements de terrain	avalanches	sécheresse / argile 🗸
		montée de nappe	feux de forêt	séisme	volcan
	L'immeuble est concerné par des pre		ans le réglement du PPRN		² oui ☐ non ✓
	² si oui , les travaux prescrits ont été r				oui non
Situ	uation de l'immeuble au regard	d'un plan de préven	tion de risques miniers (F	PRM)	
>	L'immeuble est situé dans le périmèt	tre d'un PPR M			³ oui ☐ non ✓
;	prescrit	omnto contliás à .	anticipé	approuvé	date
		ompte sont lies a : nouvements de terrai n	autres		
> 1	• L'immeuble est concerné par des pre				⁴ oui non ✓
	⁴ si oui , les travaux prescrits ont été re		and to regionion ad 11 1 tim		oui non
				·	34.
	u <mark>ation de l'immeuble au regard</mark> L'immeuble est situé dans le périmèt				⁵ oui non
	⁵ si oui , les risques technologiques p		* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *		⁵ oui non ✓
	effet toxique	effet thermique	effet de surpression	projection	risque industriel
>	L'immeuble est situé dans le périmèt	tre d'exposition aux risq	ues d'un PPR T approuvé		oui non 🗸
>	L'immeuble est situé dans un secteu	r d'expropriation ou de d	délaissement		oui 🗌 non 🗸
	L'immeuble est situé en zone de pres	•			⁶ oui ☐ non ✓
	⁶ Si la transaction concerne un loge				oui non
	⁶ Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci			uels l'immeuble est exposé	oui non
	uation de l'immeuble au regard	1 1 2			
	L'immeuble est situé dans une comm				
	zone 1	zone 2	zone 3 modérée	zone 4	zone 5
014	tres laible —	faible		moyenne	forte U
	uation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une comm				oui non ✓
			lassee en niveau 5		oui nonv
	ormation relative à la pollution d Le terrain se situe en secteurs d'infor		3)		NC* Qui Quan (
	* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représenta		3)		NC* ☐ oui ☐ non ✓
Info	ormation relative aux sinistres ir	ndemnisés par l'assu	rance suite à une catastro	ophe N/M/T**	
	l linforms of an and an authorized a dama Ha		trophe naturelle, minière ou t	echnologique	
	L'information est mentionnée dans l'a				oui ✓ non 📗
Ext	raits des documents de referenc	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			regard des risques pris en compte
		Carte Sismicité, Cart	e Inondation par crue, Carte N	Nouvement de terrain Argile	
	ndeur - Acquéreur	SCILA SOURCE			
Ven	ndeur	SCILASOURCE			
Ven	ndeur quéreur	SCI LA SOURCE 05/09/2019			Fin de validité 05/03/2020

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.





Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Seine-Saint-Denis

Adresse de l'immeuble: 8 ALLEE DES BELLES VUES 93160 NOISY LE GRAND

En date du: 05/09/2019

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	11/04/1983	23/04/1983	16/05/1983	18/05/1983	
Inondations et coulées de boue	06/07/1987	06/07/1987	27/09/1987	09/10/1987	
Inondations et coulées de boue	23/07/1988	23/07/1988	19/10/1988	03/11/1988	
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/06/1989	31/12/1990	04/12/1991	27/12/1991	
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1991	30/06/1993	27/05/1994	10/06/1994	
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/07/1993	31/12/1994	28/07/1995	09/09/1995	
Inondations et coulées de boue	23/12/1993	18/01/1994	12/04/1994	29/04/1994	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1995	31/12/1996	19/09/1997	11/10/1997	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1997	31/12/1998	19/03/1999	03/04/1999	
Inondations et coulées de boue	06/07/1999	06/07/1999	14/04/2000	28/04/2000	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Inondations et coulées de boue	07/07/2000	07/07/2000	30/11/2000	17/12/2000	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005	
Inondations et coulées de boue	13/05/2006	13/05/2006	22/02/2007	10/03/2007	
Inondations et coulées de boue	19/06/2013	19/06/2013	10/09/2013	13/09/2013	
Inondations et coulées de boue	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018	

Cochez les cases Indemnisé si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évenements.

Etabli le : Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : SCI LA SOURCE Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle". Source: Guide Général PPR

3/7



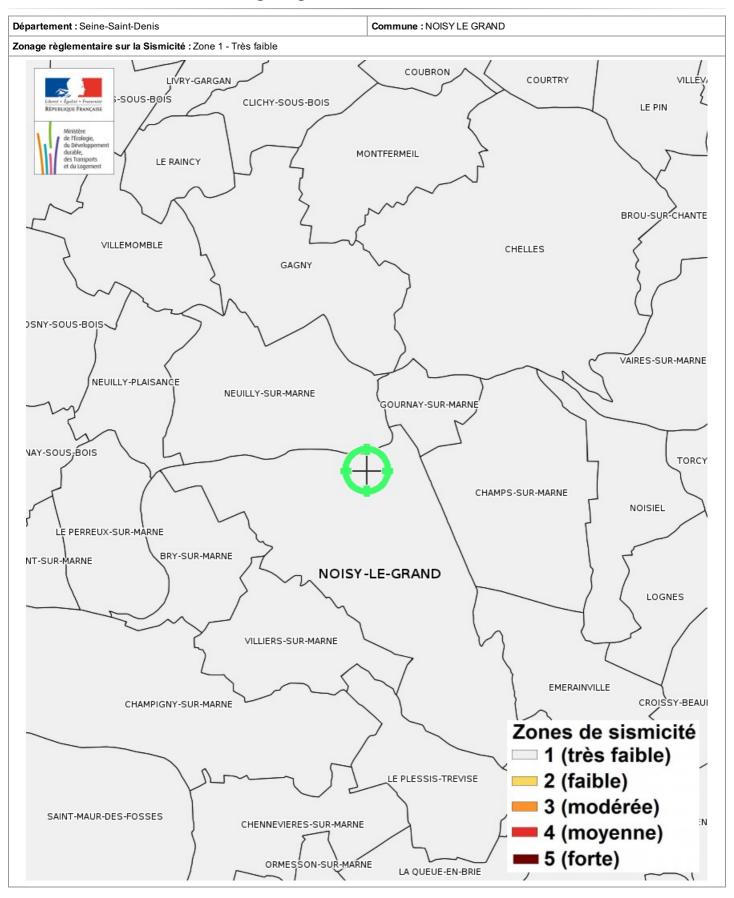


Extrait Cadastral





Zonage règlementaire sur la Sismicité

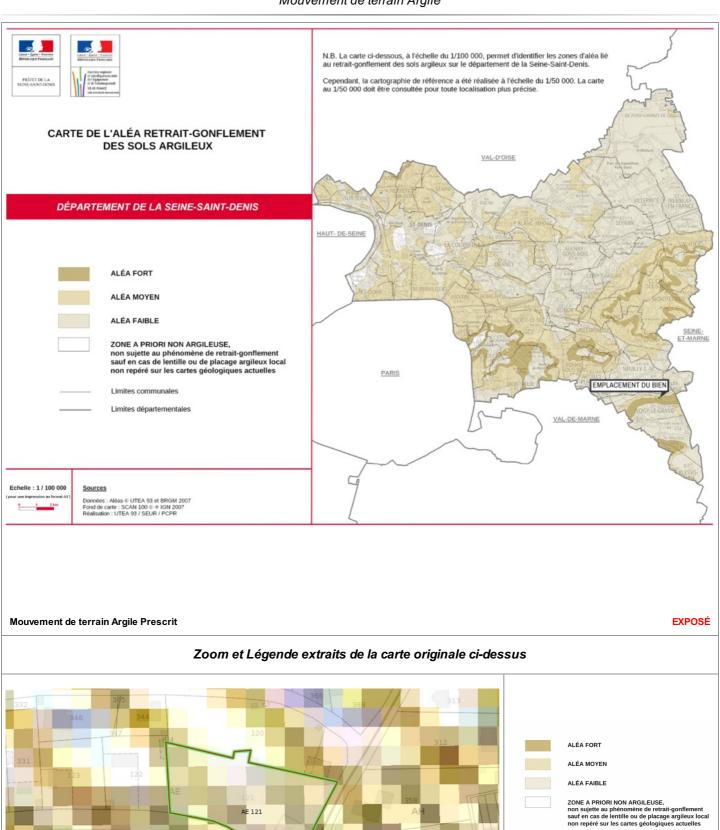


Edition en ligne du 05/09/2019 Réf. Interne : 2019-09-05-1050657

Limites départementales



Carte *Mouvement de terrain Argile*







Annexes

Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé

